

# ARDÈCHE LARGENTIERE COMMUNE de ST MELANY

N° de la délibération  
**2026-09**

Membres en exercice : 11

Présents :

Votants :

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

**Objet :**  
**Désignation des conseillers  
communautaires  
communauté de commune**

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Dimanche 22 mars 2026**

L'An deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de mars, à 10 heures 00, le conseil municipal de la commune de **Saint Mélany**, dûment convoqué, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales., s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Didier PIOLAT.

**Étaient présents :**

Lorraine CHENOT, Fanny WALDSCHMIDT, Clara CHAPELLE, Ilse VAES, Monique GELLY, Paul ARNAUD, Vincent GUILLO, Didier PIOLAT, Marc MINETTO, Philippe APRUZZESE, Pierre CHALANDON

**Représentés :**

**Absent :**

**Excusé :**

**A été désigné secrétaire : M. Vincent GUILLO**

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Concernant les délégations à la communauté de communes, Monsieur Didier PIOLAT, Maire, est titulaire pour représenter la commune de Saint Melany à la communauté de communes.

Concernant le suppléant, dans l'ordre du tableau, M. ARNAUD Paul démissionne du poste du suppléant, Mme WALDSCHMIDT Fanny démissionne du poste de suppléant ;

Mme CHENOT Lorraine est nommée suppléante.

Ainsi fait et délibéré à SAINT MELANY, les jour, mois, et an ci-dessus.

*Le secrétaire de séance  
N. Guillo Vincent*

Le Maire Didier PIOLAT

